



Comité Départemental du Calvados de Tir à l'Arc

Commission Sportive

Championnats départementaux individuels

Tir à 18m

Règlement - Mode de sélection

Préambule :

Le Comité départemental du Calvados organise tous les ans des championnats individuels pour le tir à 18m selon la même réglementation sportive que pour les championnats de France. Le mode de sélection est particulier au département.

En cas de multiples candidatures pour l'organisation d'un même championnat, l'avantage sera donné au candidat n'ayant pas organisé l'année précédente.

Période de présélection :

La présélection des archers est effectuée au vu du classement départemental de tir à 18m qui couvre la période allant du début de saison jusqu'à 2 semaines du championnat.

Préinscriptions - Sélections :

Tout archer désirant participer aux championnats départementaux doit se préinscrire dès la parution du formulaire sur le site du Comité départemental et avant la date limite.

Pour être sélectionnable, il faut remplir plusieurs conditions :

- Etre licencié dans un club du département,
- Avoir réalisé 3 scores au plus tard 2 semaines avant le championnat,
- Se préinscrire (en ligne sur le site du CD14 ou par mail) avant la date limite fixée sur l'invitation,
- Entrer dans les quotas définis par le Comité Départemental.

Quotas :

Les quotas provisoires sont publiés sur le site du Comité départemental à partir du 15 décembre de chaque année. Afin de pouvoir organiser des duels dans chaque catégorie, 4 places sont proposées au minimum pour chaque catégorie qui a des archers sélectionnables. Les autres places disponibles sont réparties en fonction des populations d'archers sélectionnables.

Les quotas provisoires seront ajustés si une ou plusieurs catégories ne sont pas intégralement pourvues, soit par manque d'archers sélectionnables, soit par manque de préinscrits. Les places libérées seront affectées aux catégories dont le pourcentage de représentation est le moins élevé.

Les quotas définitifs et la liste des archers sélectionnés seront arrêtés après le dernier concours sélectif, soit deux semaines avant le championnat, et publiés au plus tard 10 jours avant la date de la compétition.

Les "cuts" par catégorie seront également arrêtés à cette même date et publiés sur le site du Comité Départemental. Les catégories de moins de 4 archers seront classées sans phase finale.

Catégories :

Toutes les catégories sont concernées (Hommes et Femmes) :

- De U11 à Séniors 3 en arc classique
- De U15 à U21 et Scratch (de Séniors 1 Séniors 3) en arc à poulies.
- U18 et Scratch en arc nu

Tenue - Comportement :

Chaque archer et entraîneur doit obligatoirement porter une tenue blanche ou une tenue de club et des chaussures de sport.

Tous les archers et leurs coachs se doivent d'avoir un comportement sportif exemplaire, ne pas manifester ostensiblement ou bruyamment dans la zone réservée aux archers avant le signal sonore de fin des tirs.

Il est interdit de fumer ou de vapoter sur le lieu de la compétition.

Calendrier des championnats :

Les championnats départementaux Jeunes et Adultes de Tir à 18m ont lieu chaque année.

Le championnat Jeunes se déroule sur une seule journée, le championnat Adultes sur un week-end.

Déroulement des compétitions :

- Entraînement de 3 volées sur cible.
- Tir de qualification à 18 mètres sur blasons de 80 cm pour les U11, sur blasons trispots de 60 cm pour les U13 et U15, blasons trispots de 40 cm pour les autres catégories arcs classiques et toutes les catégories d'arcs à poulies. Pour les arcs nus, tir de qualification sur blasons uniques de 60 cm pour les U18 et blasons uniques de 40 cm pour les catégories Scratch. Ce tir de qualification est sélectif pour les championnats régionaux et de France Tir en Salle.
- 2 x 10 volées de 3 flèches, rythme A-B, C-D, 2 mn par volée.
- A l'issue du tir de qualification, les archers qui entrent dans le "cut" sont sélectionnés pour les éliminatoires et les phases finales en duels à élimination directe.
- Toutes les catégories bénéficient d'une volée d'essai avant leur premier duel.
- Duels sur trispots verticaux correspondants à la catégorie pour toutes les catégories d'âge et d'armes (excepté les U11 qui tirent sur blason unique).
- Chaque duel se déroulera au meilleur des 5 sets de 3 flèches pour les arcs classiques et les arcs nus, et au total des points de 5 volées de 3 flèches pour les arcs à poulies.
- En cas d'égalité de points ou de sets à la fin d'un duel, il sera procédé à un tir de barrage d'une flèche. La flèche la plus près du centre donne la victoire.

Récompenses :

La cérémonie protocolaire des podiums est organisée immédiatement après les finales.

Les 3 premiers archers de chaque catégorie reçoivent une médaille du Comité départemental et le premier de chaque catégorie est déclaré Champion du Calvados.

Les médailles départementales seront remises aux récipiendaires présents et en tenue blanche ou tenue de club lors de la cérémonie des podiums. Les absents gardent leur titre mais n'auront pas leur médaille qui ne sera remise en aucun cas à une tierce personne.

Pour les catégories ne disputant pas de phase finale, les résultats seront proclamés à l'issue du tir de qualification.

Sanctions :

Un archer préinscrit et sélectionné qui ne serait pas présent le jour de la compétition sans motif valable et dûment justifié ne sera pas remboursé de son inscription.

Date d'application :

Le présent règlement est applicable à partir du 1er janvier 2025.